

Les Échos de



N° 10

Le mot du Maire

La réalisation de la première partie (Royer - Maloza) des travaux de sécurisation du RD 12 s'achève. Le temps et quelques retards d'approvisionnement ne facilitent pas la terminaison, mais la promesse de campagne est tenue, ce don je me réjouis...! D'autres projets font l'objet de réflexions. En attendant leur conclusion je vous souhaite de bonnes vacances. Rendez-vous à la rentrée de Septembre.

Guy Guilmeau

Informations communales

FUTUR

PASSÉ

« lutte anti gaspillage à la cantine »

Dans le cadre de la « lutte anti gaspillage » préconisée et financée en partie par le Pays Voironnais, la commune a mis en place un diagnostic réalisé par Trièves Compostage et Environnement. Suite à celui-ci, des préconisations et un plan d'action seront proposés à la rentrée scolaire. réunion informative pour les parents d'élèves aura lieu début septembre. La date exacte leur sera communiquée ultérieurement.

> « horaires d'été – Secrétariat de Mairie» Fermeture les mercredis du 17 juillet au 21 août inclus.





Coup d'œil sur les travaux et les projets.

Réalisés.

Coupe des pins chemin des boules (à cause des chenilles processionnaires).... à suivre! Nouvelles plantations à l'automne. Réfection des espaces verts devant la salle socioculturelle.

En cours.

Les travaux d'enfouissement des lignes aériennes sont

es travaux de chaussée et trottoirs sont commencés depuis le 13 juin et devraient permettre une circulation normale début août. Les finitions seront faites à la rentrée.

Partie du chemin des sources sécurisée.

En cours d'étude.

Petite salle de réunion et peinture du sol dans le

Travaux d'entretien du parking devant le gymnase.

En cours de réflexion.

Regroupement des écoles maternelles et primaires.



Brûlage des déchets végétaux :

L'article L541-1 du Code de l'Environnement Et l'article 84-1 du Règlement Sanitaire Départemental interdisent le brûlage des déchets végétaux.

Utilisez les déchetteries ... ou pensez au compostage

Utilisation des appareils sonores pour entretenir aussi le bon voisinage :

Autorisation:

Les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h30

Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Au printemps, un dépôt sauvage a causé un arrêt de travail d'un employé communal. A chaque fois, la municipalité procèdera à un dépôt de plainte. Elle remercie d'ailleurs l'efficacité de la gendarmerie lors de ses dernières investigations, car elles ont permis de découvrir rapidement les malfaisants.

Lutter contre l'Ambroisie : une affaire de tous

L'arrachage manuel est le geste le plus simple et le plus radical ir les plus grandes surfaces, le fauchage, broyage ... reste nécessaire. Très implantée en Rhône-Alpes, elle fait l'objet d'un arrêté préfectoral qui impose aux propriétaires de terrains en contenant de l'enlever avant son fleurissement, soit avant le 1er aout !

Plus d'info sur : www.ambroisie.info

